



Association du château de la Hunaudaye

Origine et histoire de l'association de la Hunaudaye



Depuis son acquisition par l'État en 1930, et après une longue période au cours de laquelle la nature, les ronces et le lierre prirent le dessus, le château servira d'abri et de refuge aux réfractaires au STO et aux maquisards en 1943. Dans l'après-guerre les ruines attirent la population locale qui en conserve encore le souvenir.

Les tours ont été traitées de façons distinctes : les planchers sont reconstitués dans la tour seigneuriale, un escalier métallique permet d'avoir une vue d'ensemble de la tour militaire... L'accessibilité pour tout public a été une préoccupation dans la conception du cahier des charges des travaux.

Depuis lors l'association poursuit ses missions, en accord avec le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, devenu propriétaire du site en 2008, grâce à son équipe de salariés et le soutien de bénévoles. Les travaux ont permis d'organiser de nombreuses activités. Le service pédagogique accueille des élèves du primaire pour une journée à la découverte du site durant laquelle ils peuvent pratiquer des activités en lien avec le médiéval. Des visites guidées sont organisées avec un médiateur ou avec des tablettes. Un film et des maquettes présentent, e 3D, l'évolution de la construction du château.

Le château sert de cadre à la création d'expositions thématiques (historiques, sensibles, artistiques) et de nombreuses animations estivales. Chaque été, il est notamment proposé des séances de cinéma en plein-air, des nuits à la belle étoile et des activités pour le jeune public, anniversaires, ateliers, jeux...



Pendant les années 1970, quelques personnalités conscientes de l'intérêt d'un tel patrimoine s'inquiètent de l'état du monument et du manque de sécurité pour les promeneurs. Une première série de travaux de restauration, de consolidation et de sécurité, la construction d'une passerelle d'entrée, font entrer le château dans l'ère du tourisme. L'association est créée en 1976 pour veiller à la conservation du château, en assurer le gardiennage et la gestion, organiser les visites et en développer l'attrait historique.

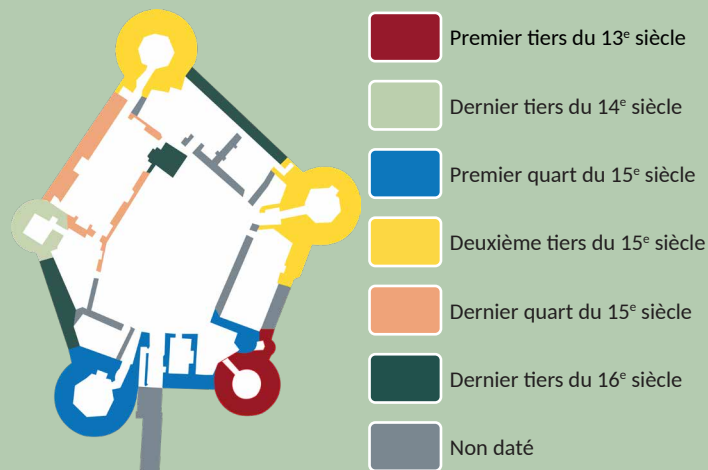
À partir des années 2000, l'association renforce son action en recrutant du personnel salarié. De 2005 à 2008, d'importants travaux (à hauteur de 2 M€) ont permis de stabiliser le château dans son état actuel et de mettre en valeur la totalité du site par une série d'aménagements favorisant une bonne vision et une bonne lecture du château. Un accueil est créé dans les anciennes écuries et les chemins de ronde sont rétablis au-dessus des courtines. Cette circulation sécurisée permet d'avoir une vue d'ensemble du site et de la campagne environnante.

Créée en 1976, l'association gère le château de la Hunaudaye.

Elle a pour objet de veiller à la conservation du site, d'en assurer le gardiennage et l'ouverture à la visite, l'animation et la gestion, en accord avec le Conseil départemental, propriétaire du site. Et plus généralement d'en développer l'attrait culturel et touristique.

L'association emploie quatre salarié(e)s permanents et jusqu'à huit salarié(e)s pendant la saison touristique.

L'association est ouverte à tout public, dans un esprit d'échange, de partage et de convivialité.



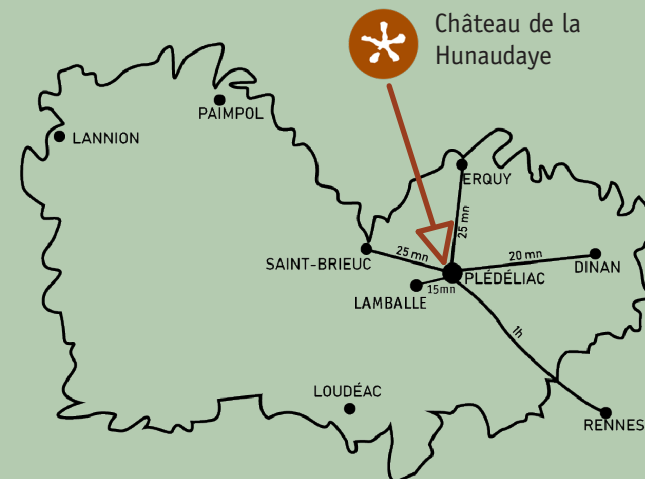
Rejoignez-nous !



En devenant membre de l'association, vous pourrez participer à la vie du château de la Hunaudaye. Le statut de membre vous permet de visiter librement le site tout au long de l'année, d'être informé des activités mises en place au cours de la saison, de recevoir une invitation au vernissage des expositions temporaires et plus généralement de participer à toute l'activité du site.

L'association se compose de membres actifs, de membres de droit (institutionnels), de membres bienfaiteurs et de membres honoraires. Est membre actif toute personne qui s'engage, en fonction de ses disponibilités, à participer aux activités proposées par le château, comme l'entretien du site ou la participation à des manifestations, mais aussi à la réflexion sur son devenir. Les membres qui le souhaitent peuvent en effet venir en appui aux salariés pour l'organisation d'événements pendant la saison estivales (nuits à la belle étoile, soirées cinéma, etc), et au conseil d'administration pour contribuer à la réflexion sur son devenir culturel.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent également devenir partenaires de notre institution. Elles peuvent ainsi bénéficier d'avantages pour ses collaborateurs et ses clients, notamment un accueil personnalisé à l'occasion d'une visite ou d'une manifestation organisée par l'association.



La Hunaudaye en quelques dates

- 1220** - Construction du château fort par les Tournemine pour protéger la frontière Est du Penthièvre
- 1341** - Destruction partielle pendant la guerre de Succession de Bretagne
- Fin XIV^e début XV^e** - Reconstruction du château
- Vers 1570** - Construction de l'escalier « Renaissance »
- 1600-1630** - transmission du château aux Rosmadec puis aux Rieux.
- 1784** - Acquisition par le marquis de Talhouët
- 1793** - Pendant la Révolution : destruction partielle, pillage, incendie du logis seigneurial.
- 1922** - La Hunaudaye classé Monument historique
- 1930** - l'Etat devient propriétaire du château
- 1976** - création de l'Association du château
- 1977** - Première phase de restauration
- 2005-2008** - Deuxième phase de restauration
- 2008** - Le Département devient propriétaire



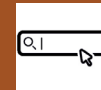
Association du château de la Hunaudaye
16, le Saint-Esprit-des-Bois
22270 Plédéliac



chateau@la-hunaudaye.com



Téléphone 02 96 34 82 10



www.la-hunaudaye.com



Comment nous rejoindre ?



Château de la Hunaudaye

Adressez ce bulletin d'adhésion à :

Association du château de la Hunaudaye
13, le saint-Esprit-des-Bois 22270 Plédéliac

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

CP.....Ville.....

Téléphone.....

Courriel.....

Date :

Signature :

Cotisation annuelle

- | | |
|--|------|
| <input type="checkbox"/> membre simple ou membre actif | 10 € |
| <input type="checkbox"/> membre bienfaiteur, à partir de | 30 € |
| <input type="checkbox"/> association | 50 € |
| <input type="checkbox"/> entreprise | 90 € |

Règlement de la cotisation annuelle

- par chèque ci-joint à l'ordre de l'Association
- par virement sur le compte de l'Association au
Crédit mutuel de Bretagne :
IBAN : FR76 1558 9228 0403 9812 9964 072
BIC : CMBRFR2BARK

L'adhésion à l'association ouvre le droit à une réduction d'impôt de 66% du montant de la cotisation, dans la limite de 20% du revenu imposable pour un particulier (art. 200 du CGI), et de 60% pour une entreprise, dans la limite de 5% du chiffre d'affaire (art. 238bis du CGI).